Design *in* Translation

Discrimination

Kang-Hee Lee

1. Définition

Le terme de « discrimination[1] » selon la lexicographie du *CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales)* a diverses définitions.

Il s'agit de l'action de différencier en vue d'un traitement séparée (des éléments) les uns des autres en (les) identifiant comme distincts lorsque l'on ne parle pas de traitement inégal. En l'occurrence, le synonyme est la « distinction ». Lorsqu'il s'agit d'une idée de traitement inégal, le terme de « discrimination » est défini par le traitement différencié, inégalitaire, appliqué à des personnes, des minorités, sur la base de critères variables. Par exemple, dans l'expression « discrimination raciale » le synonyme est « ségrégation ».

Conformément à la définition du dictionnaire français le *Nouveau Petit Robert*, le terme signifie, sous un « aspect psychologique[2] », l'action de distinguer l'un de l'autre (des objets de pensée concrets). Ainsi, il désigne littéralement une action de discerner, de distinguer les choses les unes des autres avec précision, selon des critères définis.

2. Du latin au français

Le sens de ce terme emprunté au latin « *discriminatio* », signifiant, la « séparation », se précise notamment grâce à *La société inclusive, parlons-en !* écrit par Charles Gardou. Dans le passage qui suit, il distingue notamment entre discriminations directes et indirectes :

> *« Des discriminations directes résultent de critères, de dispositions, de pratiques, de législations, de politiques moins favorables. Des discriminations indirectes découlent de carences, apparemment plus neutres mais génératrices d'évidents désavantages : par exemple, le défaut d'accessibilité des locaux professionnels pour les personnes affectées d'une déficience motrice, la non-adaptation des sites informatiques qui exclut celles atteintes d'une déficience visuelle, ou l'absence de sous-titrage des programmes télévisés qui marginalise celles qui souffrent d'un défaut d'audition. »*

GARDOU, Charles, *La société inclusive, parlons-en !*, Toulouse, Érès, coll. « Connaissances de la diversité », 2012, p. 124.

© Design in Translation
téléchargé le 2026-11-07 17:19:06, depuis le 216.73.217.13

3. Explication du concept et problématisation

Les personnes en situation de handicap rencontrent au quotidien de nombreux obstacles engendrent inconforts, sentiment d'isolement et de discrimination dans un envrionnement inadapté à leurs difficultés. Aujourd'hui encore persiste une méconnaissance ou une indifférence au handicap.

Dans son livre, *La société inclusive, parlons-en !*, Charles Gardou met en lumière un contexte paradoxal de notre société aujourd'hui.

> *« L'impact du handicap, qui affecte durement une grande partie de l'humanité, est généralement minoré dans l'évaluation des privations et autres formes d'injustice ou d'aliénation. Globalement inaperçue et délaissée, la minorité numérique universelle de ceux qui vivent avec un corps ou un esprit rétif se trouve pourtant en état d'urgence. Ni le système actuel des droits de l'homme, censé protéger et promouvoir leurs droits, ni les normes et les mécanismes en vigueur ne parviennent à leur fournir une protection adéquate. Malgré divers textes, règles et engagements nationaux ou internationaux, ils continuent, à des degrés divers, à faire l'objet de violations de leurs droits dans toutes les parties du monde ».*

GARDOU, Charles, *La société inclusive, parlons-en !*, Toulouse, Érès, coll. « Connaissances de la diversité », 2012, p. 18-19.

L'auteur remarque également que :

> *« les sociétés se disculpent volontiers de la multiplicité et de l'ampleur des phénomènes discriminatoires incessamment reproduits. Elles ont des difficultés à reconnaître les processus structurels qui, en leur sein, produisent ou créent les inégalités… Elles considèrent généralement les injustices, les discriminations et les maltraitances de manière différente selon leurs victimes : certaines sont dénoncées à grand bruit ; d'autres passées sous silence ou niées ».*

GARDOU, Charles, *La société inclusive, parlons-en !*, Toulouse, Érès, coll. « Connaissances de la diversité », 2012, p. 121-122.

Ainsi, à partir de ces réflexions, plusieurs questions se posent : peut-on réduire la discrimination en répondant à chacun différemment ? Si on peut, avec quoi ou/et quel domaine peut-on se servir comme outil de réponse ? La diffusion rapide et large d'une solution peut-elle répondre à un besoin dit « mineur » tels que les personnes vulnérables et les handicapés l'éprouvent ? À travers le domaine du design, la discrimination peut apparaître sous deux formes différentes : l'exclusion de certains utilisateurs –, par exemple, les ciseaux qui la plupart du temps ne sont pas conçus pour les gauchers – et la difficulté d'apprentissage de nouveaux outils ou produits. De plus, même si l'intention du design n'était pas d'exclure certains groupes ou minorités, notamment les plus vulnérables, le design ne paraît pas les prendre en considération. Cependant, si on aperçoit le domaine du design ergonomique, cela nous permettra de le percevoir dans une perspective différente.

Tout d'abord, l'ergonomie est l'ensemble d'etudes scientifiques qui a pour but d'améliorer l'intéraction entre les êtres humains et ses outils notamment les machines. Le design ergonomique nous impacte directement en réalisant des projets : par exemple Bill Stumpf, inventeur américain qui est le fils d'une infirmière en gérontologie et un observateur

© Design in Translation
téléchargé le 2026-11-07 17:19:06, depuis le 216.73.217.13

extrêmement attentif du comportement humain, étudiait depuis des années la façon dont les gens s'assoient lorsque, en 1974, Herman Miller a demandé au designer d'appliquer ses recherches scientifiques aux chaises de bureau. Deux ans plus tard, la chaîse *Ergon* était née.

Pour conclure, lorsque l'on regarde l'oeuvre, *Ergon*, c'est un objet ergonomique qui vise à mieux s'adapter au mode de vie des hommes de nos jours qui nécessitent un espace de travail permettant de se déplacer à plusieurs endroits différents à tout moment. Ainsi, on peut explicitement discerner la différence entre une chaise ordinaire que l'on utilise simplement pour s'asseoir dans notre vie quotidienne et une chaise conçue ergonomiquement pour un usage de bureau au sein du travail. Cette distinction amorce cependant un paradoxe. Lorsque l'on observe la relation entre le design et le design ergonomique, on s'aperçoit que le second sert à tous et pas seulement aux personnes vulnérables ou souffrant de handicap. Dès lors, le rôle d'un designer n'est-il pas de creuser cette distinction afin de mieux répondre aux besoins de ces personnes-là ?

Kang Hee LEE, Master 2 « Design, Arts, Médias », Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2021-2022.

© Design in Translation
téléchargé le 2026-11-07 17:19:06, depuis le 216.73.217.13

1. CNRTL – Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. (s. d.). Environnement. Dans *Lexicographie de CNRTL*. Consulté le 15 décembre 2021 sur : \<
2. Le *Nouveau Petit Robert, Dictionnaire de la langue française*, Paris, Dictionnaire LE ROBERT, Coll. « Petit Robert », 1994, p. 372.

© Design in Translation
téléchargé le 2026-11-07 17:19:06, depuis le 216.73.217.13